

## LE PRAGMATISME JURIDIQUE

Le pragmatisme, davantage qu'un véritable courant philosophique, est une attitude intellectuelle, un état d'esprit, une approche critique du contenu et des modes de production des connaissances. Il invite à se concentrer sur les actions plutôt que sur les idées, sur les pratiques plutôt que sur les pensées, sur l'expérience, sur l'utilité, sur les conséquences. Or il semble prospérer désormais jusque dans le monde des sciences du droit. Le pragmatisme juridique, attaché à l'effectivité des normes, permettrait mieux que le positivisme juridique moderne, attaché à la validité des normes, d'accepter et d'expliquer les modes de régulation originaux qui émergent au XXI<sup>e</sup> siècle.

L'enjeu, en se détachant de toute forme de dogmatisme, est de permettre au droit scientifique d'accompagner le droit pratique même lorsque ce dernier évolue de plus en plus profondément et de plus en plus fréquemment. C'est pourquoi un nombre croissant de juristes s'intéressent au droit vivant, au droit en action ou au droit en situation et procèdent à des expérimentations, des enquêtes ou des études de cas. Si toutes les branches du droit et toutes les branches de la recherche juridique peuvent être concernées, cela se traduit en particulier dans les travaux relatifs à la gouvernance du cyberspace, à la protection de l'environnement, à la responsabilité sociale des entreprises, à la régulation de la finance ou à l'élaboration des standards techniques. Autant de domaines particulièrement affectés par la mondialisation qui incitent les chercheurs à adopter une approche dynamique et ouverte du droit, par exemple afin d'étudier ses sources réelles plus que ses sources officielles.

Tout d'abord, ce livre présente les réponses novatrices que certains scientifiques du droit contemporains apportent aux questions « quel est l'objet de la connaissance juridique et comment l'atteindre ? », ces réponses étant souvent empreintes d'un pragmatisme inconscient. Ensuite, il précise et approfondit les pistes ainsi ouvertes en appliquant au droit les propositions des philosophes pragmatistes. L'ambition de cet ouvrage est donc d'affiner le visage du pragmatisme juridique en identifiant les nouvelles orientations théoriques, les nouveaux cadres épistémologiques et les nouveaux outils scientifiques s'y rapportant. Ceux-ci sont peut-être l'avenir de la recherche en droit.

*Boris Barraud est docteur en droit. Enseignant-chercheur à l'Université d'Aix-Marseille, il est membre du Laboratoire Interdisciplinaire Droit, Médias et Mutations Sociales (LID2MS).*



# LE PRAGMATISME JURIDIQUE